



# Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de Nouvelle-Calédonie

BP 18197 – NOUMEA 98857 – Tél/Fax (687) 74 16 72

Courriel : [ldhnc@lagoon.nc](mailto:ldhnc@lagoon.nc)



## Communiqué n°46

La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de Nouvelle-Calédonie s'inquiète de la situation des frères KONHU, accusés d'être les co-auteurs du meurtre d'une touriste japonaise le 2 mai 2002 à l'Ile des Pins. L'un des frères est toujours détenu depuis 40 mois et serait donc "préssumé coupable". L'autre a été libéré après 30 mois de détention et serait enfin, lui, "préssumé innocent".

Or les charges qui "pèsent" sur eux sont pourtant strictement les mêmes, à savoir des présomptions qui font d'eux, d'après le ministère public, les accusés "les plus plausibles" (sic). Il n'y a aucun élément de preuve. Il n'y a pas eu d'enquête digne de ce nom. Aucune autre piste n'a été recherchée alors que plusieurs sont possibles.

La LDHCNC rappelle que les dispositions de la Convention Européenne des Droits de l'Homme comme les dispositions du Code de Procédure Pénale exigent qu'un procès soit fait dans un délai raisonnable, ce qui n'est manifestement pas le cas.

Dans ces conditions, la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de Nouvelle-Calédonie s'interroge sur le caractère équitable du procès qui aura peut-être enfin lieu en novembre prochain. Elle s'interroge aussi sur les raisons qui peuvent motiver une telle lenteur du Tribunal.

Le Bureau et le Président Elie POIGOUNE

## "COMITE DE SOUTIEN DES FRERES KOHNU"

Ile des Pins, le 26 juillet 2004

- Le Comité de soutien tient à exprimer son indignation face à la DETENTION ABUSIVE et arbitraire des frères KONHU, mis sous mandat de dépôt et incarcérés depuis le 9 mai 2002, soit depuis 27 MOIS, pour le meurtre de la japonaise retrouvée sur le rocher de KANUMERA.

- Nous dénonçons le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire dans le cadre de cette affaire qui démontre son inefficacité et qui a perdu toute crédibilité.

- La base de l'enquête s'est appuyée sur des rumeurs et sur de faux témoignages qui ont amené à leur arrestation en moins de 24 heures.

- Une affaire très rapidement ficelée mais douteuse puisqu'aujourd'hui, après 26 mois de détention, il n'y a pas l'ombre d'une preuve concrète ou accablante dans le dossier.

- Que le lieu supposé du crime n'ait pas été préservé du public, afin d'assurer à l'enquête de plus grandes chances dans la recherche d'indices.

- Que la mise en accusation s'est faite sur des déductions simplistes.

- Que les méthodes de recherches se soient axées sur une seule piste en abandonnant vite les autres, comme celle de cet homme châtain avec qui elle a été vue entre 16h30 et 17h00, et qui n'est pas la personne que la gendarmerie a entendu le 3 mai – selon les déclarations d'un témoin.

- Que l'arrestation trop rapide des présumés coupables n'a été qu'une mise en scène pour ne pas ternir les relations franco-japonaises et sauvegarder les enjeux économiques liés au tourisme

- Nous invitons les Autorités Coutumières du Pays à s'élever face à cette discrimination et à rester vigilant pour ce que de telles injustices ne se répètent pas sur les terres coutumières. Et de préserver l'esprit de sagesse dont est parée la Coutume. Qu'elle ne soit jamais conditionnée par des intérêts quelconques. Que le droit dans sa force soit soutenu.

- Nous dénonçons l'interdiction de séjour sur l'Île, alors que rien ne permet à ce jour de prouver leur culpabilité, avec absence totale d'éléments fondés.

- Nous mettons à jour la réelle insécurité à l'île des Pins, du fait indéniable que le vrai coupable court toujours, et que beaucoup d'autres meurtres sur l'île n'ont jamais été élucidés. L'erreur est humainement concevable encore faut-il le reconnaître.

- Face au devenir de notre Pays, l'inquiétude va légitimement croissante devant de tels faits orchestrés par un des instruments du grand Pays des Droits de l'Homme dont nous interpellons la Ligue des Droits de l'Homme en Nouvelle-Calédonie.

- Que chacun assume ou prenne ses responsabilités mais de grâce, la comédie a assez duré.

Trouvez-vous d'autres « présumés innocents ». Ce sont de jolis grands mots mais qui coûtent la liberté à des personnes simple.

- Nous réclamons leur libération et nous souhaitons ardemment que la lumière se fasse.

Signé : Le président du Comité de Soutien : Douepere Jean Yves